

**Tarification des restaurants scolaires et des activités périscolaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 29  
Nombre de votants : 34*

**LE DEUX JUILLET DEUX MILLE NEUF**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 juin 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n° 11), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°22), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°5), M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°4).

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme DELANDRE Béatrice à M. LEFEBVRE François, Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. LAPENA Christian à M. TAVERNIER Eric, Mme MELE Claire à M. LEVASSEUR Thierry, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme EMO Céline à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°4)

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que la tarification des services fait actuellement l'objet d'une étude dans l'objectif de mieux adapter le quotient familial et les tarifs des activités aux situations des familles. Toutefois, en l'attente des préconisations qui découleraient de cette étude, il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser d'environ 2 % les tarifs des restaurants scolaires et des activités périscolaires, pour une application au 1er septembre 2009. Seuls, les tarifs concernant les séjours à la Varenne seront applicables au 6 juillet 2009.

Il est rappelé qu'en 2008 les tarifs de la restauration scolaire avaient été réaménagés se traduisant par une baisse pour 1 200 usagers sur 2 086.

#### Revalorisation des tarifs restauration

	tarifs 2008/2009	Nouveaux Tarifs
Proposés		
0 à 305 €	gratuit	gratuit
305,01 € à 340,00 €	0,86 €	0,88 €
340,01 € à 390,00 €	1,40 €	1,43 €
390,01 € à 450,00 €	1,95 €	2,00 €
450,01 € à 750,00 €	2,64 €	2,70 €
+ de 750,01 €	3,15 €	3,20 €
tarif extérieur	4,80 €	4,90 €
tarif normal	4,25 €	4,34 €
enseignant		
tarif aidé	3,17 €	3,23 €
enseignant		
tarif EVS	1,95 €	2,00 €

#### Tarification des activités périscolaires

##### Accueils maternels

Voir tableaux ci-joints.

##### Accueils élémentaires

La tarification des accueils périscolaires en élémentaire n'a pas bougé depuis sa création en 2003. Son calcul a été réalisé sur la base forfaitaire suivante :

1,50 € x 140 jours : 10 mois = 21 € par mois pour le soir  
(jusqu'à 18h)

28 € (jusqu'à 18h30)

1,00 € x 140 jours : 10 mois = 14 € par mois pour le matin.

Une augmentation de 2 % aboutit aux tarifs suivants :

1,53 €x 140 jours : 10 mois = 21,42 €

28,56 €

1,02 €x 140 jours : 10 mois = 14,28 €

Les accueils de loisirs :

Voir tableau ci-joint. Pour mémoire le coût d'une journée d'accueil de loisirs s'élève à 33,84 €

Tarification des mini séjours à la Varenne

Voir tableau ci-joint.

Pour mémoire, le coût d'une journée enfant à la Varenne est de 69,69 €

Considérant, les avis formulés par les commissions n°1 et n°4, réunies les 22 et 23 juin derniers,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la tarification des restaurants scolaires et des activités périscolaires (Accueils pré et post scolaires, accueils de loisirs et mini séjours à la Varenne) ci-jointe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

☞ **34 voix « Pour »** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts, groupe Centriste et M. Jean-Claude CHAUVIERE, Conseiller indépendant),

☞ **5 « abstentions »** : le groupe « Dieppe Ensemble ».

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.